

**LES TUNISIENS EN AQUITAINE, MIDI-PYRENNES ET LANGUEDOC-
ROUSSILLON**

POUR LA REOUVERTURE DU CONSULAT DE TUNISIE A TOULOUSE

**BULLETIN DE LA SOCIETE LANGUEDOCIENNE UNIVRSITE DE
MONPELLIER N° 3-4 JUILLET-DECEMBRE 1988**

L'AUTEUR DE CET ARTICLE EST Dr. Abdallah GABSI

**Chargé d'enseignements et chercheur dans les Universités de Toulouse
et d'Amiens**

Diplômé des Universités françaises

DOCTEUR EN DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

DOCTEUR EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DOCTEUR EN GESTON

DOCTEUR D'ETAT FRANÇAIS EN SCIENCES ECONOMIQUES

TITULAIRE DE 10 DEA /DESS DONT UN EN SCIENCES POLITIQUES

**QUALIFIE MAITRE DES CONFERENCES PAR LE CONSEIL NATIONAL DES
UNIVERSITES FRANÇAISES**

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE GÉOGRAPHIE

LES MAGHRÉBINS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



ISSN 0373-3297

Sommaire

<i>Avant-Propos</i> : Mohand KHELLIL et Jean-Marie MIOSSEC	151
<i>Grille de lecture</i>	152
J. MAURIN. — Les étrangers en Languedoc-Roussillon au XXème siècle	153
B. BOUMAD et J.-M. MIOSSEC. — Espaces maghrébins en Languedoc Roussillon	177
M.T. ESPINASSE et P. BOIRAL. — Des immigrés aux champs... Une population sans avenir ?	223
M. ALLOUCH et N. ED DAHABI. — Les Maghrébins dans les Pyrénées-Orientales : une approche économique	233
A.M. FAIDUTTI. — Les mineurs Kabyles d'Alès : une lente absorption dans un milieu ouvrier pluri-ethnique	253
N. DESSAY. — Population étrangère et réhabilitation urbaine : Les Maghrébins dans le quartier de Sainte Ursule (Montpellier)	265
J.-Cl. BARTHEZ et B. SIMON. — Adolescents de la 2ème génération à la Paillade	279
F. FAVIER et S. LEMAIRE. — La mortalité des Maghrébins en Languedoc-Roussillon	287
S. MIOSSEC-KCHIR. — La scolarisation des Maghrébins en Languedoc-Roussillon	339
F. BEAUSSIER. — Cultures et interculture dans l'Hérault. L'exemple des Rencontres Méditerranéennes	353
M. KHELLIL. — L'insertion des immigrés en Languedoc-Roussillon dans le cadre du F.A.S.	361
A. GABSI. — Les Tunisiens en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon	377
R. LEVEAU, C. WITHOL DE WENDEN, G. KEPPEL. — Les Musulmans de la Société française	395
M. KHELLIL. — Le Fonds d'Action Sociale. Histoires d'une Institution	403
Position de Recherche : S. TARAF. — Les migrations libanaises au Sénégal : la production d'un espace social international	433
<i>A travers les livres</i>	437
<i>Vie de la Société</i>	451

LES TUNISIENS EN AQUITAINE, MIDI-PYRÉNÉES ET LANGUEDOC-ROUSSILLON

Abdallah GABSI*

Les régions d'Aquitaine, Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon, d'une superficie totale de 114.050 km² (près de 70 % du territoire tunisien) accueillent environ une dizaine de milliers de ressortissants tunisiens qui, depuis la fermeture, avant le 7 novembre 1987, des Chancelleries de Bordeaux et de Montpellier et du Consulat de Toulouse, «pour des raisons économiques», dépendent du Consulat Général de Tunisie à Marseille.

Pour divers motifs argumentés au long de ce développement, la réouverture d'un Consulat à Toulouse, ville relais pour Bordeaux et Montpellier, apparaît comme une nécessité approuvée par la quasi-totalité des ressortissants concernés.

Ce travail reste centré sur la région Midi-Pyrénées sur laquelle a été menée notre enquête. L'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon, directement concernées par la réalisation d'un tel projet, sont prises à titre d'exemples pour appuyer notre argumentation et pour permettre surtout, une comparaison, toujours utile à l'enrichissement de l'information que nécessite toute prise de décision en l'occurrence la mise en place d'un encadrement consulaire à Toulouse avec antennes détachées à Bordeaux et à Montpellier.

D'un point de vue méthodologique, ce travail repose sur une enquête personnelle effectuée auprès de 232 chefs de ménage résidant dans la région Midi-Pyrénées. Les réponses à ce questionnaire permettent d'identifier la population immigrée et de déterminer les problèmes qui se posent à elle.

* Docteur en Droit (Relations Economiques Internationales), Docteur en Géographie. (Aménagement du territoire). Chargé d'enseignement et de recherche à l'Université Toulouse le Mirail. Président de l'Amicale des Tunisiens de Midi-Pyrénées.

D'autres sources statistiques ont pu être exploitées. Elles émanent de diverses institutions des régions de notre champ d'études telles que l'I.N.S.E.E. (Recensement de 1982), le Ministère de l'Éducation Nationale (Répartition des élèves selon le cycle, l'Académie, la nationalité...), les organisations rattachées à ce Ministère (Académie, Établissements universitaires et scolaires...), la Direction Départementale du Travail (évolution de la demande d'emplois...).

Cette étude vise à faire connaître la population immigrée, sa vie, ses projets, ses préoccupations, en vue de mieux gérer ses intérêts, au moment où l'Administration tunisienne s'attache à mieux la servir.

L'élargissement de l'étude à trois vastes régions (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) dépourvues d'encadrement consulaire, tend à souligner l'importance de cette population, sa structure et sa répartition spatiale afin de comparer les divers indicateurs relatifs à chacune de ces régions et justifier ainsi le choix de Toulouse pour la réimplantation d'une représentation administrative et diplomatique.

Bien que l'étude reste limitée à ces trois régions avec un accent mis sur Midi-Pyrénées, il nous arrive de l'élargir à toute la zone du Consulat Général de Tunisie à Marseille dont elles font d'ailleurs partie car parmi les données disponibles certaines ont été fournies pour toute la zone de Marseille et n'ont fait l'objet d'aucune répartition par région. Il en est ainsi par exemple pour le nombre des enfants de la deuxième génération.

Cette étude repose enfin sur une bibliographie spécialisée dans le domaine de l'immigration en général et de l'immigration tunisienne en particulier.

En 1954, moins de 15.000 Tunisiens résidaient à l'étranger. Le tiers était établi en France. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à environ 500.000 soit 6,5 % de la population tunisienne. Près de 60 % d'entre eux séjournent en France et leur répartition varie largement d'une région à une autre.

Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon ne figurent pas sur la liste INSEE des régions où les Tunisiens sont nettement représentés (1). Et pourtant, ces trois régions regroupent 8.350 Tunisiens munis d'un titre de séjour, c'est-à-dire en situation régulière (2).

Bien qu'important, l'effectif de cette population — ne comportant pas les clandestins — reste sous-estimé du fait que les autorités françaises considèrent comme Français les enfants nés en France de parents Tunisiens. Leur nombre n'est donc pas pris en compte pour l'évaluation de cette population venue de la rive Sud de la Méditerranée. Les autorités tunisiennes considèrent, quant à elles, ces enfants, Tunisiens à part entière.

En raison de cette double nationalité, ces enfants et leurs parents résidant en France, sont tenus de remplir diverses formalités administratives, souvent complexes, parce que relevant à la fois des institutions de leur pays de nais-

(1) On lit in *Contours et Caractères — Les étrangers en France INSEE 1983* P. 13 «Les Tunisiens sont nettement présents dans un petit nombre de Départements. Outre Paris, ce sont les Départements des Régions Rhône-Alpes et Provence Méditerranée, avec quelques extensions en Saône et Loire dans les Vosges et en Corse.

(2) Chiffre calculé à partir des *Étrangers en France, Hommes et Migrations*, Paris, pp. 46-49. Revue mensuelle, supplément n°1090 mars 1986.

sance, et celles du pays d'origine de leurs parents, représentées à l'étranger par les services rattachés à leur Ambassade : Consulat, Chancellerie, Amicale...

I — LA COMMUNAUTÉ TUNISIENNE

Dans le cadre de ses accords de coopération avec la France, la Tunisie fournissait à celle-ci une population «prête à produire».

Parmi la main-d'oeuvre recensée figurent ceux qui sont arrivés par leurs propres moyens (80 %). Les 20 % restant, ont emprunté le canal officiel organisé par les conventions de coopération France-Tunisie. Une autre catégorie non recensée («les clandestins»), a pu être, tout de même, employée par les entreprises dont les besoins en main-d'oeuvre ont du se faire ressentir, en raison d'une croissance économique soutenue. Avec l'arrivée de la Gauche au pouvoir en France, un grand nombre d'entre eux a pu régulariser sa situation et cela n'empêche que le chômage croissant fragilise leur situation aujourd'hui.

En effet, après avoir été favorisée par les pouvoirs publics des deux pays concernés (France, Tunisie), l'immigration des Tunisiens a été freinée ces dernières années, en raison des nouvelles mesures prises par les autorités françaises qui justifient ces mesures par la crise économique et la dégradation du marché de l'emploi qui en est résultée. Cela se vérifie d'ailleurs par l'évolution selon les périodes des effectifs des immigrés que comporte notre échantillon pris pour la région Midi Pyrénées.

TABLEAU I

Répartition des immigrés tunisiens en Midi Pyrénées selon les périodes d'arrivée

Période	Effectif	Pourcentage
De 1950 à 1954	—	—
De 1955 à 1959	2	0,8
De 1960 à 1964	14	6,0
De 1965 à 1969	58	25,0
De 1970 à 1974	88	38
De 1975 à 1979	24	10,4
De 1980 à 1984	42	18
De 1985 à mars 1989	4	1,8
	232	100

Enquête personnelle mars 1989

En réponse à la politique officielle tunisienne d'émigration, l'arrivée des Tunisiens, en France en général, et en région Midi-Pyrénées en particulier, a commencé dès 1960 : 68 % des immigrés tunisiens interrogés sont arrivés entre 1960 et 1975, 28 % entre 1975 et 1985 et 1,8 % seulement après cette date.

□ Origine géographique

Destinée à toute la Tunisie, la politique de l'émigration a touché inégalement ses régions. Les ressortissants de la région Midi-Pyrénées, sont originaires des régions frappées par le chômage et auxquelles la politique de l'immigration a été prioritairement destinée.

La population résidante en France provient de plusieurs gouvernements dont certains paraissent prédominants : si Sidi Bouzid est premier «fournisseur» d'immigrés tunisiens, pour le Midi Pyrénées, c'est Siliana qui occupe cette position pour l'Aquitaine et Nabeul pour le Languedoc-Roussillon.

Mais quelle que soit la région considérée, la population résidante est majoritairement jeune.

□ Structure par âge

Des Tunisiens résidant en Aquitaine, Midi-Pyrénées en Languedoc-Roussillon, près de la moitié ont moins de 25 ans, dont 31 % ont moins de 15 ans. De même 3 personnes sur 4 ont moins de 35 ans. Quant à la population âgée de plus de 55 ans, le taux n'excède pas 5 %.

TABLEAU 2

Structure par âge selon la région (en pourcentage)

Région Age	Aquitaine	Midi- Pyrénées	Languedoc- Roussillon	Total
Moins de 15 ans	27	34,8	32	31
15 à 24 ans	18	16,9	16,3	17
25 à 34 ans	32,9	23	27	27,7
35 à 54 ans	16,3	22,3	20,5	19,7
55 à 64 ans	1,7	1,8	2	2,8
Total	100	100	100	100
Nbre d'habitants	1.668	3.272	2.284	7.224

SOURCE : INSEE, recensement de 1982 (Tableau D12 Population totale par Nationalité, âge...).

Pour cette analyse, le recensement 1982 constitue la référence, mais le caractère jeune de la population est toujours d'actualité. En 1988, le rapport du total des élèves du premier et du second degré sur la population totale, est égal à 30 % (3), et l'âge moyen de la population active, pour un échantillon de 232 chefs de ménage est de 41 ans (4).

II — LES ENFANTS DE LA DEUXIÈME GÉNÉRATION

Les enfants de la deuxième génération représentent le tiers de la communauté tunisienne relevant du Consulat Général de Tunis à Marseille ; ils sont environ 10.000.

La Tunisie, qui les considère comme Tunisiens à part entière, s'efforce de les intéresser à la vie nationale en facilitant leur adhésion à diverses organisations socio-culturelles détachées ou non des institutions officielles comme le Consulat.

Des rencontres allant dans ce sens et organisées avec le concours de l'Administration centrale, siégeant à Tunis, donnent à ces jeunes l'occasion de réfléchir sur l'identité et l'appartenance à une communauté (5) dans laquelle se reconnaissent leurs parents.

L'enseignement de la langue arabe s'inscrit également dans cette perspective. Et les actions auxquelles participent les différentes académies des régions liées au Consulat Général de Tunisie à Marseille, se poursuivent dans ce domaine.

TABLEAU 3

Elèves tunisiens scolarisés en France selon le cycle et l'Académie (Année 1987-1988)

Académie	Premier Degré	Second Degré	Total	
			Effectif	%
Aix-Marseille	3.714	1.412	5.126	67,25
Bordeaux	441	123	564	5,50
Montpellier	557	222	779	10,25
Toulouse	791	358	1.145	15
Total	5.503	2.115	7.618	100

A partir de la Note d'information N°88-48 du Ministère de l'Education Nationale. Direction de l'Evaluation et de la Prospective.

(3) SOURCE : Note d'information N°88-48 du Ministère de l'Education Nationale et Recensement INSEE 1982.

(4) Enquête personnelle mars 1989.

(5) En février 1988, une grande rencontre, tenue à Marseille avec la participation du Ministre des Affaires Culturelles tunisien, a permis la réunion de 4.000 jeunes issus de la deuxième génération (chiffre donné par le Quotidien El Horria du 16 juillet 1988).

Une minorité de ces élèves reçoit un enseignement de sa langue d'origine, l'Arabe.

L'enseignement de la langue arabe constitue la plus importante préoccupation des Tunisiens à l'étranger. En réponse à une revendication aussi légitime, le Ministère de l'Education Nationale tunisien, en coopération avec celui de la France, a introduit l'enseignement de la langue arabe dans les programmes des écoles Françaises sous la forme de «cours intégrés» ou dans le cadre d'enseignement parallèle («cours différés»).

Une telle sanction a vu le jour au début de l'année scolaire 1974-1975 et elle est appelée à se confirmer (6). Mais les résultats atteints restent en deçà des souhaits.

Pour la région du Consulat de Marseille, en 1988, 1.440 élèves, soit 19 % du total suivent des cours d'Arabe dans 58 établissements. L'enseignement est assuré par 16 instituteurs envoyés par le Ministère de l'Education Nationale tunisien, ou recrutés sur place parmi les étudiants tunisiens non boursiers. Leur rémunération, relativement faible, est conçue beaucoup plus comme une aide à la poursuite des études que comme un véritable salaire. Et il convient de préciser que le travail qu'ils fournissent est au moins égal à celui demandé à leur collègue professionnel.

La répartition régionale de ces 16 instituteurs est la suivante : Marseille (8), Toulon (4), Nîmes (1), Montpellier (1), Béziers (1), Toulouse (2) et Bordeaux (1).

Chaque instituteur est chargé, en moyenne, de la formation de 90 élèves répartis en groupe de 14 élèves au moins, seuil minimum exigé pour l'ouverture d'une classe. La durée hebdomadaire des cours est de 3 heures par groupe. Pour Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, le rapport des élèves sur la population totale est égal à 30 %. Ce taux est pratiquement le même que celui calculé pour l'ensemble des régions relevant du Consulat Général de Tunisie à Marseille : un Tunisien sur trois est élève. Par rapport à toutes ces régions, celles de Bordeaux, Toulouse et Montpellier retiennent près de la moitié des effectifs d'élèves et instituteurs de langue arabe d'origine tunisienne. Parmi ces instituteurs, certains participent à la gestion des dossiers de l'Amicale et notamment à ceux relevant de leur propre domaine.

L'Amicale des Tunisiens adhère à tout projet de développement de l'enseignement de la langue de la culture d'origine. D'une part, elle informe les instances tunisiennes concernées de la situation et leur présente ses propositions et d'autre part elle participe aux réunions périodiques de l'Académie afin de lui fournir une information émanant des premiers concernés, les parents d'élèves. L'Amicale propose et soutient l'ouverture de nouvelles classes, chaque fois que la condition de l'effectif minimum se trouve remplie.

(6) Entre 1975 et 1983, et pour l'étranger en général, le nombre d'instituteurs est passé de 10 à 94, celui des Centres de 6 à 282 et celui des élèves de 185 à 8.500.

TABLEAU 4

*Elèves maghrébins suivant des cours d'Arabe à Toulouse.
Répartition par nature de cours est par nationalité*

Nature	Tunisie		Algérie		Maroc		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Cours intégré	19	17	110	24	86	38	26
Cours différé	95	83	353	76	139	62	74
	114	100	463	100	225	100	100

A partir d'informations fournies par l'Académie de Toulouse. Mars 1989.

L'Académie de Toulouse, comme celle d'autres régions d'ailleurs, ne cesse de manifester un esprit coopératif en faveur des immigrés, pour leur éviter la coupure avec la culture d'origine. Elle organise avec les responsables étrangers des cours de la langue et de culture d'origine au profit des enfants. Pour les Tunisiens, l'Académie de Toulouse, met à la disposition de ces enfants les équipements de 8 écoles contre 12 pour les Marocains et 19 pour les Algériens. L'ensemble des ces écoles est ouverte à tous les enfants des Maghrébins. En effet, au cours de la dernière réunion du 21 mars 1989, Monsieur l'Inspecteur de l'Académie de Toulouse, responsable de ce type d'enseignement, a appelé, lui-même, à la poursuite de la coordination des actions des responsables maghrébins et français afin de regrouper les enfants des trois communautés pour obtenir l'effectif minimum à l'ouverture de nouvelles classes. Pour des raisons de commodité, proximité de l'école et du logement, les enfants de tel ou tel quartier s'inscrivent dans le centre d'enseignement le plus proche sans tenir compte de la nationalité de l'instituteur. Cela a déjà pu être constaté dans quelques écoles.

Alors que les encouragements et les actions coordonnées se poursuivent, un problème continue à se poser pour les cours différés, dispensés en fin de journée (17 H à 18 H 30) ou le samedi après-midi, voire le dimanche et qui sont considérés comme «secondaires». Ce qui explique, par conséquent le taux d'absentéisme des élèves par rapport à celui des cours intégrés. L'absentéisme des élèves par rapport à celui des cours intégrés. L'absentéisme des élèves à ces cours nous interpelle. Il conviendrait de «conditionner» les parents pour leur permettre de participer réellement à la vie scolaire de leurs enfants et en particulier à l'enseignement de leur langue d'origine.

Très rares sont les collèges et lycées qui assurent l'enseignement de l'Arabe, et beaucoup d'élèves du primaires suivant ces cours ainsi que leurs parents, s'interrogent sur l'utilité d'un enseignement appelé à être rapidement abandonné au secondaire.

Dans la mesure où un jeune tunisien sur cinq, pour toutes les régions relevant du Consulat Général de Marseille, et un sur dix, pour la seule Académie de

Toulouse, est «touché» par l'enseignement de la langue d'origine, l'Arabe restera une langue «rare», sans une grande campagne d'information des parents d'élèves et une action en matière d'investissements matériels et humains. En dépit des efforts déployés en la matière, le caractère «rare» de la langue arabe se remarque encore non seulement dans les collèges et lycées mais aussi dans les Universités accueillant les Tunisiens.

Les Académies de Bordeaux, Toulouse et Montpellier continuent de participer à la formation des futurs cadres de Tunisie (7).

Aujourd'hui, les établissements d'enseignement supérieur, rattachés à ces Académies accueillent 633 étudiants tunisiens.

La construction d'Universités en Tunisie se poursuit, ce qui explique la baisse de l'effectif des étudiants tunisiens inscrits dans les Universités françaises. A cela viennent s'ajouter les conditions d'inscription et de séjour imposées aux étudiants étrangers en général (8).

En dépit de cette baisse généralisée à l'ensemble des Universités françaises où le nombre des étudiants tunisiens est passé de 7.860 en 1982-1983 à 7.582 en 1985-1986, soit 3,5 % en moins, la France continue à entretenir des relations étroites avec les pays africains en général et maghrébins en particulier en matière scientifique, technique... En effet, près de 60 % des étudiants étrangers proviennent du continent africain dont 33,5 % des pays du Maghreb soit 18,6 % du Maroc, 8,4 % de l'Algérie et 6,5 % de la Tunisie. Ces pourcentages varient d'une région à l'autre voire d'une université à l'autre. Dans les Universités du Grand Sud-Ouest, les étudiants tunisiens se répartissent pour presque un tiers en Sciences, 30 % en lettres et Sciences humaines, près d'un cinquième en Droit et Sciences économiques et 15 % en Médecine et Pharmacie. Les Universités de Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Perpignan et Pau comptent parmi les Universités françaises qui ont participé et participent encore à la formation du personnel d'encadrement du pays et ce, dans les divers domaines que nous venons d'évoquer. Les diplômés qui leur sont délivrés, sanctionnent une formation généralement théorique et leur ouvrent l'accès à la vie professionnelle. Ils changent ainsi de statut en gagnant les rangs de la population active.

III — LA POPULATION ACTIVE

La population active tunisienne résidant dans le Midi de la France est essentiellement mariée, cette situation concerne 200 personnes sur les 232 de notre échantillon soit 86 %. Quant au reste il se répartit ainsi : veufs ou veuves : 2,6 %, divorcés : 6,2 %, célibataires : 5,2 %. Généralement, ces travailleurs vivent en famille. Et ceux qui sont encore séparés de leur conjoint recourent

(7) Auxquels il convient d'ajouter un nombre important d'étudiants dans les pôles et les centres de recherches comme Agropolis à Montpellier.

(8) Voir «Insertion des étudiants maghrébins dans les établissements d'enseignement supérieurs d'Europe» in Horizons Maghrébins N°7/8 Été/Automne 1986 Université Toulouse Le Mirail.

habituellement à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.), par l'intermédiaire de l'Amicale notamment, pour demander le regroupement familial.

Contrairement au Languedoc-Roussillon où près d'un travailleur sur quatre est employé dans l'agriculture, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées, pourtant à vocation agricole, n'occupent respectivement qu'une part inférieure à 10 % et 5 %. La population active tunisienne est pour ces deux régions employée dans l'industrie pour respectivement 31 et 27 % contre 10 % seulement pour le Languedoc-Roussillon. Ces trois régions enregistrent une urbanisation croissante à laquelle participent des travailleurs tunisiens : 31 % en moyenne, de la population active tunisienne est occupée par le secteur «Bâtiment, génie civil et agricole». Une part légèrement supérieure (35 %) des actifs est employée dans le «Commerce, Transport et Services».

TABLEAU 5

Structure de la population active occupée selon les secteurs

	Aquitaine	Midi-Pyrénées	Languedoc-Roussillon	Moyenne
Agriculture, Sylviculture et Pêche	9	3	22,5	11,5
Industrie sauf Bâtiment et Génie civil	31	27	10	22,5
Bâtiment Génie civil et agricole	19	39	35	31
Commerce, Transport et Services	41	31	32,5	35
Pourcentage Effectif	100	100	100	100
	416	804	728	1948
$\frac{\text{Population active}}{\text{Population totale}} \times 100$	25 %	25 %	32 %	27 %

A partir du recensement effectué par l'INSEE en 1982 (Tableau D 12 Population totale par nationalité... par secteur d'activité).

Nombreux sont les cadres et intellectuels tunisiens qui se stabilisent dans les trois régions, notamment en Languedoc-Roussillon où l'on dénombre près de la moitié de l'effectif de cette catégorie socio-professionnelle, contre 30 % en Aquitaine et 21,7 % en Midi-Pyrénées (9).

(9) Sur 20 étudiants ayant terminé leurs études et décidés à se fixer dans la région Midi-Pyrénées, on relève diverses spécialités : **Diplômés de troisième cycle** : médecins 5, exploitant de Société informatique : 2, cadre dans une société informatique : 1, enseignant à l'Université : 3 (1 en informatique, 1 en biologie, 1 en Sciences Sociales), enseignant dans le Secondaire : 3, co-fondateur d'une association : 1, **Diplômés de deuxième cycle** : employé administratif : 1, directeur d'entreprise d'exportation 1, psychologue : 1, enseignant dans le Secondaire : 3. (Enquête personnelle).

La catégorie «Commerçants et Chefs d'Entreprises» retient 4,2 % de la population active employée dans ces trois régions : Aquitaine : 8,7 %, Midi-Pyrénées : 3,1 %, Languedoc-Roussillon : 2,7 %.

La rubrique «Artisans, Commerçants et Chefs d'Entreprises» établie par l'INSEE pour le Midi-Pyrénées comporte, en 1982 32 personnes. Un sondage, effectué récemment par nos soins, pour cette même région donne le même chiffre.

TABLEAU 6

Structure de la catégorie commerçants et chefs d'entreprises pour la région Midi-Pyrénées

Activité	Toulouse	Reste de la région
Boucherie	1	1
Boulangerie-pâtisserie	2	—
Restaurateur	11	6
Confection	3	1
Mécanique	1	—
Alimentation	1	—
Exportation	1	—
Entreprise de nettoyage	1	—
Auto-Ecole	1	—
Service Informatique	1	—
Cabinet Conseil en Gestion	1	—
	24	8

Enquête personnelle, mars 1989.

Plus de la moitié des commerçants tunisiens sont des restaurateurs et cela reste vrai et pour Toulouse et pour le reste de la région. Dans la région Midi-Pyrénées, les unités économiques exploitées par les Tunisiens sont de taille réduite, mais elles sont très dynamiques. Les restaurateurs, au nombre de 17 aujourd'hui, attirent une clientèle à la recherche de cadre exotique : pour eux, l'offre doit créer sa propre demande. La concentration des affaires commerciales dans le domaine de la restauration n'exclue pas cependant une certaine diversification des activités comme l'exportation.

Une entreprise d'exportation, «Electronic Electricité Distribution», créée en conjoncture difficile, par un homme d'affaires tunisien ayant effectué ses études supérieures à Toulouse, se maintient et confirme sa place sur le marché.

Elle traite avec plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient ; la Tunisie n'apparaît pas parmi ces pays et elle pourrait en faire partie avec la présence d'un service consulaire qui, dans le principe, favoriserait toute liaison entre les différentes catégories professionnelles immigrées avec leur pays d'origine.

La femme tunisienne bien qu'elle n'apparaît pas dans la catégorie de commerçants figure cependant dans celle des travailleurs salariés. Sur un échantillon de 232 tunisiens interrogés 18 d'entre eux ont leur épouse employée dans le secteur salarié. Leur répartition selon les activités apparaît comme suit : employée de bureau : 2, ouvrière d'usine : 8, caissière : 2, femme de ménage : 2, infirmière ou aide infirmière : 2, Service de restauration : 2.

Le calcul, effectué sur la base des statistiques de l'INSEE (1989), du rapport des femmes ayant un emploi sur le total des actifs occupés donne un taux de 10,9 % qui se rapproche d'ailleurs de celui qui ressort de notre échantillon, 9,37 %.

Il faut dire que le travail féminin n'est pas de tradition pour les immigrées de la première génération. Il n'en est pas de même pour celles de la deuxième génération qui, avec l'amélioration de leur niveau d'instruction et la formation dont elles profitent, amélioreront leur part dans les actifs occupés. Même si, quelques-unes attirées par le pays d'origine de leur parents, décident de s'y installer.

A la question « envisagez-vous, pour l'avenir, un retour au pays d'origine ? », 133 sur 232 soit 57 % ont répondu positivement, 26 % négativement et 17 % n'ont donné aucune réponse. Sur ceux qui envisagent ce retour au pays, 29 ont des projets à y réaliser et relevant des branches suivantes : bâtiment : 3, industrie, 2, commerce : 12, agriculture : 8, immobilier : 2, mécanique : 1, tourisme 1.

Déterminés par leur projet, ces 29 personnes effectueront certainement le retour définitif au pays. Quant aux autres, bien que favorables à ce retour au pays d'après leur réponse, il convient, en raison des éventuelles opportunités qui pourraient se présenter à eux, d'y mettre certaines réserves. Si à la question du retour au pays, certains sont tout à fait affirmatifs, il faut cependant signaler que d'autres le sont beaucoup moins. Mais conscients de l'indécision qui les gagne au fur et à mesure que le temps passe et modifie leurs habitudes, ces immigrés apparaissent, de par leur réponse (Maktoub — c'est écrit —, In chaa Allah — si Dieu le veut —, Rabi ya lim — Dieu le sait —) tout à fait fatalistes.

Les immigrés sont généralement salariés ; leurs revenus ne sont pas des plus élevés. Pour les 116 sur 232 Tunisiens ayant bien voulu communiquer leurs revenus, 84 soit 72 % perçoivent moins de 7.500 F par mois, 82 % moins de 8.500 F et 98 % moins de 10.500 F. Le salaire moyen s'élève à 6.021 F, mais cela n'a pas empêché certains de faire des sacrifices et d'épargner afin de pouvoir envoyer des mandats à leur famille restée au pays d'origine. Quelques-uns vivent dans des conditions difficiles qu'ils acceptent pour répondre à l'objectif qu'ils se sont assigné en acceptant la vie d'immigré à savoir subvenir aux besoins de leur famille vivant en Tunisie et y réaliser plus tard un projet. Parmi ces immigrés 178 sur les 232 interrogés ont envoyé au cours de l'année 1988, 1.083.000 F, soit un transfert, par salarié, égal à 12.168 F, soit 1.813 Dinars tunisiens (10). La dévaluation du Dinar tunisien, comme prévu, a encouragé les

(10) 10 Francs = 1,489 Dinar tunisien actuellement.

immigrés à transférer leur épargne pour d'éventuels investissements.

Les 27 personnes restant, en raison de leur situation aggravée par le chômage et des charges qui pèsent sur leurs ressources déjà modestes (famille nombreuse) ne peuvent se permettre aucun transfert de revenus au pays.

Mais devant la persistance du chômage, les immigrés s'interrogent réellement sur leur devenir.

IV — LE CHOMAGE ET LA REMISE EN CAUSE DE L'IMMIGRATION

La situation du marché de l'emploi en France ne s'est guère améliorée aujourd'hui. La crise économique déclenchée au début des années soixante dix persiste et rend la situation sociale extrêmement difficile. Cette crise frappe de plein fouet les travailleurs immigrés notamment. Les secteurs où ils étaient appelés à travailler lorsque la conjoncture était nettement plus favorable, sont profondément affectés par la récession ; il en est ainsi pour le bâtiment, la métallurgie, les industries manufacturières où l'on enregistre des suppressions d'emplois en chaînes.

La situation des immigrés est d'autant plus fragile que beaucoup d'entre eux sont analphabètes et ne peuvent guère profiter des mesures de reconversion ou de perfectionnement offertes à leurs collègues ayant un niveau d'instruction jugé convenable.

TABLEAU 7

Importance du chômage selon la région

	Aquitaine	Midi-Pyrénées	Languedoc-Roussillon
Actif ayant un emploi	25	24,5	33,8
Chômeurs	9,5	7,8	6,7
Inactifs	65,5	67,7	61,5
Pourcentage Effectif	100 1668	100 3272	100 2284

A partir du recensement effectué par l'INSEE en 1982 (Tableau D 12 Population totale par nationalité...)

Le nombre de chômeurs a rapidement augmenté aussi bien pour les français que pour les étrangers. Entre 1975 et 1988, pour le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon les chômeurs tunisiens ont enregistré une nette augmentation de leur nombre : soit respectivement plus 94 % et 141 %. Pour ces

deux régions, le chômage frappe plus les hommes (68 %) que les femmes (32 %). Ce phénomène touche davantage les jeunes de moins de 25 ans dont la proportion dans la demande globale d'emploi en fin 1988 s'élève à 15 % environ soit 14,6 % pour le Midi-Pyrénées et 15,8 % pour le Languedoc-Roussillon.

La crise ne fait qu'allonger la liste des demandeurs d'emploi, mais aussi la durée d'attente : 29 % des demandeurs pour Midi-Pyrénées et 27 % pour le Languedoc-Roussillon attendent depuis plus d'un an. Quant à la durée moyenne d'attente pour l'ensemble des demandeurs elle approche les 300 jours soit 324 jours pour Midi-Pyrénées et 291 jours pour le Languedoc-Roussillon. Sur 232 personnes interrogées il y a : 20 sans profession et demandeurs d'emploi, 10 pensionnés, 10 retraités.

Le taux de chômage calculé pour l'échantillon est de l'ordre de 8,6 % donc plus important que celui de toute la région en 1982.

V — LES ORGANES D'ENCADREMENT CONSULAIRE ET DIPLOMATIQUE

□ Le dispositif d'ensemble

Pour être aussi près que possible des citoyens et servir leurs intérêts, la Tunisie a dû élargir ses structures d'encadrement ; le dispositif consulaire et l'effectif des postes ont été augmentés de 3 en 1960 l'on est passé à 20 dont 12 en France. Ce chiffre (12) a été ramené, par la suite, à 8, et ce, après la fermeture des Consulats du Bourget, de Lille, de Toulouse et de Rouen (Fig. 1).

Outre l'encadrement consulaire de carrière, on retrouve les Consulats ou les Consulats généraux honoraires. Le personnel consulaire d'encadrement comprend à la fois le personnel diplomatique et le personnel administratif et technique y compris les attachés sociaux. Ceux-ci, sont placés sous l'autorité du chef de poste consulaire. Leur mission consiste à animer l'action des organes d'encadrement, à maintenir le contact avec les ressortissants, à les orienter mais aussi à les assister le cas échéant. Au Consulat plusieurs Ministères ont un représentant.

Le Consulat Général de Marseille, par exemple est au service de 42.000 Tunisiens répartis sur 26 Départements du Sud de la France. Ses services sont d'ordre administratif. Certains sont effectués aux bureaux mêmes du Consulat. Pour d'autre, cette institution agit en tant qu'intermédiaire entre la communauté et l'Administration tunisienne d'une part et entre cette communauté et l'Administration française d'autre part.

Le Consulat a pour rôle principal, l'assistance à la colonie qu'il représente et donc en défend les intérêts, chaque fois que la situation l'exige notamment en matière d'emploi et de santé... Pour regrouper les Tunisiens et les intéresser à la vie socio-politique et économique du pays, 40 cellules ont été créées, réparties

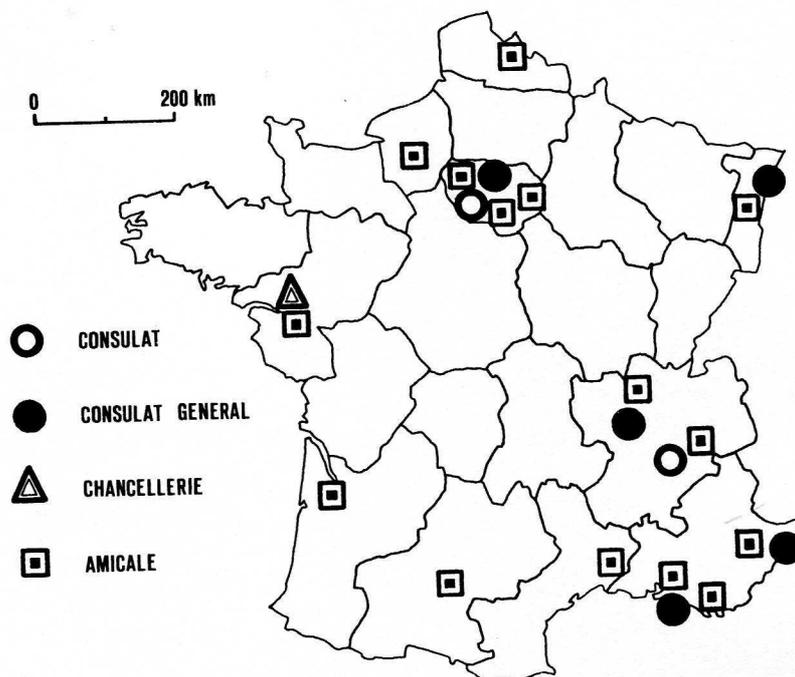


FIG. 1. — Instances représentatives de la colonie tunisienne.

entre 3 Fédérations : Marseille, Toulon, Toulouse-Bordeaux. A chaque Fédération correspond une ou plusieurs Amicales, constituée sous forme d'association Loi 1901 : Marseille, Toulon, Nîmes, Bordeaux (11).

Dans chaque Amicale l'Attaché social est chargé des travaux administratifs tels que la réception des dossiers pour l'établissement de passeport, de carte consulaire, de livret de famille... Il ne dispose pas de pouvoir pour l'établissement de ces documents. Il joue le rôle de simple intermédiaire entre le Consulat et le citoyen : il reçoit un dossier pour délivrer un document établi aux bureaux du Consulat. L'avantage qu'il apporte au citoyen c'est qu'il lui évite un déplacement à Marseille mais encore faut-il qu'il ne soit pas pressé : l'Attaché social se rend au Consulat, généralement une fois tous les mois. Des actions sociales, émanant de l'Etat tunisien, profitent de la communauté de ce pays installée à l'étranger ; il en est ainsi pour celles attribuées par le Fonds d'Actions Sociales, appelé encore Fonds Spécial pour la Protection des Per-

(11) Montpellier a perdu sa Chancellerie puis son Amicale. Ses résidents tunisiens ne sont plus représentés par aucune instance.

sonnes et des Biens à l'Étranger. Sa création remonte à la fin de l'année 1978 (12) et a pour objectif d'assurer aux ressortissants tunisiens sans ressources suffisantes à l'étranger l'assistance matérielle qu'exige leur situation. Il intervient dans les domaines suivants :

- Rapatriement des personnes en difficultés.
 - Protection et défense devant les tribunaux compétents des droits et intérêts des personnes décédées et leurs héritiers.
 - Rapatriement des dépouilles mortelles et des biens et avoirs successoraux.
- L'État tunisien est d'ailleurs l'un des rares à prendre en charge tous les frais inhérents à de tels événements en offrant notamment deux billets d'avion à la famille pour lui permettre d'accompagner le corps au pays.

L'Amicale oriente sur les personnes jugées prioritaires l'action de cet organisme.

□ L'Amicale des Tunisiens

« Couvre la faiblesse de ton frère ou de ta soeur et Dieu (Allah) oubliera ton imperfection le jour du jugement ».

Hadith du Prophète Mohammed

L'Amicale prévoit dans le cadre de son programme culturel avec l'aide des intellectuels tunisiens ou étrangers des conférences ayant trait à des thèmes divers. L'objectif est de faire connaître aux résidents tunisiens leurs droits et obligations en France et en Tunisie, et de permettre, par les réunions, un meilleur contact entre les Tunisiens d'une part, et entre les Tunisiens et les autres communautés d'autre part.

L'Amicale des Tunisiens de Bordeaux jumelée avec celle de Toulouse, a déjà organisé une manifestation culturelle sur le thème de la civilisation tunisienne. Les événements historiques ont été illustrés par des photos qui ont été exposées par la suite dans les écoles, les collèges et lycées et l'Université de Bordeaux III. Ainsi, l'Amicale se veut une institution de dialogue, d'ouverture et de connaissance de notre monde.

Pour Toulouse, nous avons déjà pu constater, ces derniers mois, des contacts fréquents entre les fidèles de l'Amicale et surtout entre les nouveaux élus des différents cellules qui lui sont liées sur le plan de la région. Ainsi avons nous trouvé là une manière de lutter contre l'isolement et le dépaysement dont souffrent beaucoup d'immigrés. L'Amicale de Toulouse joue plusieurs rôles. Elle est à la fois une institution d'assistance et de conseil pour ses adhérents, de défense de leurs intérêts, d'animation culturelle, scientifique... Pour ce faire, elle assure un service de « Conseil Juridique » au profit de la colonie notamment en matière sociale, civile, commerciale... L'objectif d'une telle mission est d'éclairer et d'orienter les intéressés afin de leur éviter une perte de temps qui, par ignorance, pourrait leur être préjudiciable (respect des délais de prescription en matière judiciaire). En matière commerciale, elle les aide à monter leur

(12) Loi N°78-59 du 28 décembre 1978 du J.O.R.T.

propre affaire en choisissant en fonction de leurs préoccupations, le type de société qui leur convient du point de vue de la protection sociale, de la fiscalité...

L'Amicale aide ses adhérents à se faire entendre ; elle expose à divers organismes leurs problèmes et tache de leur faire obtenir «gain de cause». Le problème du logement, reste majeur pour beaucoup d'entre eux. Pour essayer d'y remédier, l'Amicale intervient dans les constitutions de dossiers. Elle joue également le rôle d'intermédiaire pour sensibiliser les services concernés, souvent coopératifs avec elle. Il en est ainsi pour les organismes H.L.M., les Services de la Mairie, de la Préfecture, de la D.D.A.S.S....., les établissements universitaires et scolaires... La coopération ne fait que s'élargir à d'autres organisations telles que l'Association France- Tunisie au Bureau de laquelle participe son Président, les Amicales des divers pays dont celles des pays du Maghreb avec lesquelles elle oeuvre même modestement, à la construction du Grand Maghreb.

L'Amicale se veut ouverte à la femme. Elle encourage les jeunes talents à s'exprimer. Des jeunes tunisiennes de la deuxième génération participent, aujourd'hui, aux grandes expositions de vêtements de mode qu'elles confectionnent. L'une d'elles, animée d'un esprit créatif, a installé à Toulouse son propre atelier de couture et de confection. Pour encourager leur action, l'Amicale diffuse l'information sur leurs activités dans les milieux professionnels notamment.

C'est par leur biais que l'Amicale attire davantage les femmes qui jusque là demeuraient tout à fait extérieures à l'ensemble des activités.

CONCLUSION

Depuis la fermeture des établissements consulaires de Bordeaux, Montpellier et Toulouse, les résidents tunisiens d'Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées doivent, pour accomplir leurs formalités administratives, s'adresser au Consulat Général de Tunisie à Marseille.

Mais l'Amicale des Tunisiens siégeant, encore, dans les villes-pilotes, assure au profit de ses ressortissants la liaison avec le Consulat. Toutefois le citoyen ayant besoin d'urgence d'un document administratif, même courant, ne peut compter sur ce «service» ; il se trouve contraint d'effectuer lui-même un déplacement de plusieurs centaines de kilomètres : Bordeaux-Marseille-Bordeaux : 1.400 km. Cette situation a abouti, incontestablement, à une véritable «submersion» administrative du Consulat général malgré l'effort notable d'amélioration de l'ensemble de ses services, en particulier au niveau d'une priorité de principe accordée aux ressortissants venus de l'extérieur. Un tel «avantage» posant toutefois la question d'une «inégalité» de fait des citoyens devant l'Administration : faut-il en effet «privilegier» le citoyen sur place arrivé dès l'ouverture des bureaux, ou le ressortissant extérieur arrivant après lui ?...

L'existence sur place d'une instance consulaire éviterait aux résidents concernés la perte financière incontestable que constituent les frais afférents à de tels déplacements (transport, hébergement, perte de journées de travail...). Une telle perte, parfois répétée, et pour un grand nombre de ressortissants, affecte nécessairement la rentrée de devises attendu de l'immigration. La présence d'une communauté de plus de 8.350 personnes, essentiellement jeunes, exigeant le plus souvent une direction et une assistance administrative soutenue, outre la circulation régulière de nombreux professionnels (Hommes d'Affaires, Enseignants...) justifierait amplement la réouverture d'un Consulat pour le Grand Sud-Ouest. Cela apparaît d'autant plus vrai que la représentation effective de l'État faciliterait la réalisation de ses objectifs au profit de la Communauté, permettrait de répondre à ses préoccupations (enseignement de la langue et culture d'origine) et surtout d'améliorer les échanges à tous les niveaux.

Les régions de Bordeaux, Toulouse et Montpellier, disposant d'infrastructures diversifiées (Ports, Aéroports, Etablissements de formation scolaire, universitaire ou extra-universitaire accueillant les Maghrébins) et de superstructures (Industries de pointe dans le domaine de l'aéronautique notamment pour Midi-Pyrénées, et entreprises de voyages ouvertes sur la Tunisie, qui fait du tourisme le pilier de son économie (13)) ne peuvent se passer d'encadrement consulaire en cette période d'avancée vers «l'Europe 92 ».

La Tunisie d'aujourd'hui semble faire du rapprochement de l'Administration avec les citoyens et de la lutte contre la rigidité du pouvoir bureaucratique, l'axe de la politique de «l'ère nouvelle». Pour y parvenir une véritable décentralisation apparaît stratégiquement souhaitable en ces années décisives de structuration parallèle de l'Europe et du Grand Maghreb, entre lesquels la communauté maghrébine du sud de la France pourrait jouer le rôle de trait d'union notamment au coeur des échanges économiques.

RÉSUMÉ

Une importante communauté de Tunisiens est installée dans le Grand Sud de la France (régions de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine), plus nombreuse à l'Est qu'à l'Ouest du Rhône. Pour les 3 régions occidentales, où les problèmes des travailleurs et de leurs familles se posent en des termes comparables (emploi, chômage, formation, logement, scolarisation, intégration...) le sous encadrement par les instances officielles tunisiennes est notoire, le Consulat général étant localisé à Marseille ; Montpellier, Toulouse et Bordeaux ne comptent pas de consulat. Afin de rapprocher les ressortissants tunisiens de leur administration de tutelle, l'ouverture d'un consulat à Toulouse est proposée.

(13) Fram, deuxième voyageur français à son siège à Toulouse.

Sommaire

<i>Avant-Propos</i> : Mohand KHELLIL et Jean-Marie MIOSSEC	151
<i>Grille de lecture</i>	152
J. MAURIN. — Les étrangers en Languedoc-Roussillon au XXème siècle	153
B. BOUMAD et J.-M. MIOSSEC. — Espaces maghrébins en Languedoc Roussillon	177
M.T. ESPINASSE et P. BOIRAL. — Des immigrés aux champs... Une population sans avenir ?	223
M. ALLOUCH et N. ED DAHABI. — Les Maghrébins dans les Pyrénées-Orientales : une approche économique	233
A.M. FAIDUTTI. — Les mineurs Kabyles d'Alès : une lente absorption dans un milieu ouvrier pluri-ethnique	253
N. DESSAY. — Population étrangère et réhabilitation urbaine : Les Maghrébins dans le quartier de Sainte Ursule (Montpellier)	265
J.-Cl. BARTHEZ et B. SIMON. — Adolescents de la 2ème génération à la Paillade	279
F. FAVIER et S. LEMAIRE. — La mortalité des Maghrébins en Languedoc-Roussillon	287
S. MIOSSEC-KCHIR. — La scolarisation des Maghrébins en Languedoc-Roussillon	339
F. BEAUSSIER. — Cultures et interculture dans l'Hérault. L'exemple des Rencontres Méditerranéennes	353
M. KHELLIL. — L'insertion des immigrés en Languedoc-Roussillon dans le cadre du F.A.S.	361
A. GABSI. — Les Tunisiens en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon	377
R. LEVEAU, C. WITHOL DE WENDEN, G. KEPPEL. — Les Musulmans de la Société française	395
M. KHELLIL. — Le Fonds d'Action Sociale. Histoires d'une Institution	403
Position de Recherche : S. TARAF. — Les migrations libanaises au Sénégal : la production d'un espace social international	433
<i>A travers les livres</i>	437
<i>Vie de la Société</i>	451

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE GÉOGRAPHIE

LES MAGHRÉBINS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



ISSN 0373-329

